



Ce que les partis proposent aux personnes âgées

Document produit le **19 septembre 2026** avec l'aide de l'intelligence artificielle modèle : GPT 5.6 Luna.

Document préparé par Jacques Pelchat

Pour le comité de défense des droits de l'APRQ et le conseil d'administration de l'APRQ

19 septembre 2026

Table des matières pour le document

Chapitre 1 : Introduction	page 3
----------------------------------	--------

Chapitre 2 : Réponses aux douze questions

• Question 1 — Droit au maintien à domicile	page 8
• Question 2 — Financement équitable des services aux aînés	page 11
• Question 3 — Délais d'accès aux soins et services de santé	page 14
• Question 4 — Coordination des services à domicile	page 17
• Question 5 — Soutien fiscal aux personnes âgées	page 20
• Question 6 — Équité territoriale	page 22
• Question 7 — Proche aidance	page 25
• Question 8 — Accompagnement numérique	page 28
• Question 9 — Lutte contre la maltraitance envers les aînés	page 31
• Question 10 — Soutien aux municipalités pour les aînés	page 34
• Question 11 — Prévention et santé globale	page 38
• Question 12 — Nouveau règlement sur les RPA	page 41

Chapitre 3 : Analyse comparative selon les positions de l'APRQ	page 45
---	---------

Chapitre 4 : Classement selon la concordance avec les positions de l'APRQ	page 52
--	---------

Chapitre 5 : Réponses des partis politiques	page 55
--	---------

Chapitre 6 : Position publique de l'APRQ	page 59
---	---------

Chapitre 1 : Introduction

Méthodologie :

Nous avons expédié le questionnaire aux cinq partis politiques représentés à l'Assemblée nationale au moment de sa dissolution, le 27 août 2026. Une seule des cinq formations a daigné nous répondre, Québec-Solidaire est cette formation politique. Une seule a refusé officiellement de nous répondre, le parti conservateur du Québec est cette formation. Pour les trois autres formations, elles ne nous ont rien expédié comme réponses.

Pour dresser un portrait équitable et objectif, les recherches ont été effectuées à partir des ressources d'information accessibles rapidement, telles que les plateformes des partis politiques et les discours diffusés dans les médias québécois.

Question 1 :

Je veux compléter une recherche sur les programmes politiques de partis impliquée dans les élections provinciales du 5 octobre 2026. Il y a cinq partis politiques qui m'intéressent : la Coalition avenir Québec, le Parti Québécois, le parti libéral du Québec, Québec solidaire et le Parti conservateur du Québec. Est-ce que tu as accès à la plateforme politique de ces partis? Si oui donne-moi les coordonnées du site internet de ceux-ci?

Réponse :

Oui. J'ai accès aux sites officiels des cinq partis et aux pages où ils publient leur programme, leur plateforme ou leurs engagements pour l'élection générale du **5 octobre 2026**. Voici les coordonnées vérifiées au **19 septembre 2026** :

Sites et plateformes officiels :

Parti	Site officiel	Accès à la plateforme ou aux engagements
Coalition avenir Québec (CAQ)	coalitionavenirquebec.org	La section Documents contient notamment la plateforme électorale 2022 et les documents adoptés par le parti. La plateforme électorale 2026 semble être publiée progressivement par engagements sur le site du parti. (coalitionavenirquebec.org)
Parti Québécois (PQ)	pq.org	Le site officiel présente les positions, propositions et annonces du parti en vue de l'élection de 2026. (pq.org)
Parti libéral du Québec (PLQ)	plq.org	La section Nos engagements regroupe les engagements électoraux du PLQ pour 2026. (plq.org)
Québec solidaire (QS)	quebecsolidaire.net	La page Élection 2026 comprend une section « Notre plateforme », avec des engagements sur le logement, le coût de la vie, l'environnement, l'indépendance et les finances publiques. (quebecsolidaire.net)
Parti conservateur du Québec (PCQ)	conservateur.quebec	La page Documents officiels contient la Plateforme électorale 2026 ainsi que plusieurs documents thématiques. (conservateur.quebec)

Précision importante

Les partis ne présentent pas tous leur programme de la même façon :

- le **PCQ** publie une plateforme électorale structurée;
- le **PQ** renvoie notamment à son « Livre bleu »;
- **QS** présente une plateforme et plusieurs plans thématiques;
- la **CAQ** et le **PLQ** diffusent aussi leurs engagements par annonces, communiqués et dossiers thématiques.

Pour votre recherche sur les personnes âgées, il faudra donc distinguer les **engagements inscrits dans une plateforme officielle** des **annonces faites pendant la campagne**.

Question 2 :

Est-ce que tu as accès aux positions émises par les partis dans les médias radio et journaux diffusés au Québec?

Réponse :

Oui, j'ai accès aux **positions publiques exprimées par les cinq partis dans les médias québécois**, notamment :

- les journaux et médias numériques;
- Radio-Canada, TVA, Noovo et autres médias télévisés;
- les entrevues et débats radiophoniques disponibles en ligne;
- les communiqués et conférences de presse;
- les déclarations des chefs et des porte-paroles;
- les articles et dossiers comparatifs sur les enjeux électoraux.

La couverture n'est toutefois pas complète : certains contenus sont payants, retirés des archives, diffusés seulement à la radio ou accessibles uniquement par abonnement. Dans ces cas, je peux m'appuyer sur les extraits disponibles, les transcriptions, les reprises par d'autres médias ou les documents officiels.

Pour votre recherche, il serait préférable de distinguer clairement :

1. **la plateforme officielle du parti;**
2. **la réponse écrite au questionnaire de l'APRQ;**
3. **les positions exprimées dans les médias;**
4. **les annonces faites pendant la campagne électorale de 2026.**

Je peux également produire une **revue de presse comparative**, particulièrement sur les enjeux touchant les personnes âgées, en indiquant pour chaque position la date, le média, le parti et le lien vers la source. Des sources de campagne permettent déjà de comparer les cinq partis sur des enjeux comme la santé et les services sociaux. (lequebecvote.ca)

Question 3 :

La période couverte par ma recherche couvre du 7 août à aujourd'hui pour ce qui est des médias.

Réponse :

Oui. La recherche couvrira la période du **1er août au 19 septembre 2026 inclusivement**.

Elle distinguera les quatre éléments suivants :

1. **Plateformes officielles** des cinq partis;
2. **Réponses au questionnaire de l'APRQ**;
3. **Positions exprimées dans les médias québécois**;
4. **Annonces et engagements électoraux** concernant les personnes âgées.

Pour chaque information, nous pourrons indiquer la **date**, le **parti**, le **média ou document source**, le **thème concerné** et la distinction entre engagement officiel et déclaration médiatique.

Question 4 :

Nous avons douze questions auxquels nous recherchons la position de chacun des partis. Je procèderai question par question. Donc pour la question 1 : Droit au maintien à domicile. Quelles mesures concrètes et quantifiables votre parti s'engage-- il à mettre en place pour faire du maintien à domicile un droit fondamental pour les personnes âgées au Québec, et pour garantir qu'elles puissent demeurer dans leur domicile le plus longtemps possible, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins, la disponibilité du personnel et la continuité des services ? Dresse-moi un tableau comparatif des réponses en m'indiquant tes sources.

Réponse :

Oui. Voici un **premier tableau comparatif** fondé sur les positions publiques repérées entre le **1 août et le 19 septembre 2026**, complétées, lorsque nécessaire, par les documents officiels encore pertinents des partis.

Précaution méthodologique : l'absence d'une mesure dans le tableau signifie que je n'ai pas trouvé, dans les sources consultées, d'engagement public suffisamment précis et quantifiable. Cela ne prouve pas que le parti n'a aucune position.

Chapitre 2 : Réponses aux douze questions

Question 1 — Droit au maintien à domicile

Quelles mesures concrètes et quantifiables votre parti s’engage-t-il à mettre en place pour faire du maintien à domicile un droit fondamental pour les personnes âgées au Québec, et pour garantir qu’elles puissent demeurer dans leur domicile le plus longtemps possible, notamment en ce qui concerne l’accès aux soins, la disponibilité du personnel et la continuité des services ?

Période examinée : du 1er août au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

L’absence d’une mesure recensée ne signifie pas nécessairement que le parti n’a aucune position, mais plutôt qu’aucun engagement public, précis et vérifiable n’a été trouvé dans les sources consultées pour la période étudiée.

Parti	Mesures annoncées	Engagements quantifiables	Accès aux soins, personnel et continuité	Appréciation par rapport à la question de l’APRQ
CAQ — Équipe Christine Fréchette	Investissement additionnel en soutien à domicile; renforcement des CLSC comme porte d’entrée; réduction de la bureaucratie; maintien des services infirmiers, personnels, domestiques, de réadaptation et psychosociaux.	1 G\$ sur quatre ans , soit jusqu’à 400 M\$ supplémentaires par année à la fin du mandat. La CAQ indique aussi que les listes d’attente seraient passées de plus de 20 000 à moins de 13 000 personnes.	Les sommes doivent réduire l’attente et augmenter les services à domicile. Le rôle des CLSC serait renforcé. Aucun nombre précis de nouveaux employés ni garantie de délai maximal n’est annoncé.	Engagement financier important et relativement détaillé. Toutefois, le droit fondamental , les ratios de personnel, les délais de service et la continuité personnalisée ne sont pas explicitement garantis. (coalitionavenirquebec.org)
PLQ	Bonification du soutien à domicile; adaptation des domiciles; élargissement du PEFSAD aux services à la personne; soutien accru aux proches aidants; financement	700 M\$ supplémentaires pour le soutien à domicile; 80 M\$ sur quatre ans pour l’adaptation des domiciles; 200 M\$ sur quatre ans pour les organismes communautaires.	Révision du crédit d’impôt pour proches aidants et protection de leur rente de retraite. Le PLQ souhaite rapprocher les services des personnes, mais ne précise pas le nombre de	Le PLQ répond à plusieurs dimensions de la question : soins, adaptation du domicile, proches aidants et organismes. Il ne définit toutefois pas encore le maintien à domicile comme un droit assorti de normes de service. (plq.org)

Parti	Mesures annoncées	Engagements quantifiables	Accès aux soins, personnel et continuité	Appréciation par rapport à la question de l'APRQ
	des organismes communautaires.		professionnels ou les délais garantis.	
PQ	Augmentation du budget des soins à domicile; aide à la transformation des maisons en logements intergénérationnels; amélioration de l'adaptation domiciliaire; accès facilité au crédit d'impôt; réduction de la bureaucratie et accès simplifié par les CLSC.	Hausse de 50 % du budget des soins à domicile; aide de 10 000 \$ pour une maison intergénérationnelle; 10 M\$ de plus par année au Programme d'adaptation de domicile.	Le PQ évoque davantage de services pour les médicaments, les repas et les visites de professionnels. Il promet de réduire la paperasse, mais ne chiffre pas les effectifs ni les délais de prise en charge.	L'une des propositions les plus directement liées au maintien à domicile. La réponse demeure cependant incomplète sur la disponibilité du personnel, les normes de continuité et la reconnaissance juridique d'un droit. (pq.org)
QS	Le programme officiel actuellement disponible prévoit l'élargissement et la valorisation des services de soutien à domicile, des services sociaux et de santé de proximité, ainsi qu'une meilleure coordination des soins.	Aucun nouvel engagement chiffré spécifique au maintien à domicile trouvé dans les publications consultées entre le 1er août et le 19 septembre 2026.	Le programme prévoit notamment une meilleure coordination et un soutien à domicile élargi. Les objectifs de financement, d'effectifs et de délais ne sont pas précisés dans les sources recensées.	Position de principe favorable au maintien à domicile, mais absence d'annonce récente et de cibles quantifiables dans la période étudiée. (api-wp.quebecsolidaire.net)
PCQ	La plateforme 2026 prévoit un accroissement des soins à domicile et une plus grande place au secteur privé dans le réseau de santé, tout en maintenant l'universalité de l'accès.	Le cadre financier rapporté prévoit 624 M\$ sur cinq ans et une cible de 46,5 millions d'heures annuelles de soins et services à domicile d'ici 2030, soit environ 15 % de plus que la cible gouvernementale mentionnée.	Le PCQ met l'accent sur l'augmentation de l'offre et la participation du secteur privé. Les sources consultées ne précisent pas les garanties de continuité, les ratios de personnel ou les délais maximums.	Engagement financier et cible d'heures potentiellement importants, mais l'approche est moins détaillée concernant la qualité, la coordination et le caractère juridiquement garanti du droit au maintien à domicile. (conservateur.quebec)

Analyse comparative

- **Engagement financier le plus élevé** : la **CAQ**, avec 1 G\$ sur quatre ans.
- **Réponse la plus détaillée sur l'adaptation du domicile et les proches aidants** : le **PLQ**.
- **Mesures les plus ciblées directement sur les aînés** : le **PQ**, avec la hausse de 50 %, l'aide de 10 000 \$ et les 10 M\$ annuels additionnels.
- **Cible opérationnelle la plus précise en matière d'heures de services** : le **PCQ**, avec 46,5 millions d'heures annuelles d'ici 2030, selon le comparatif consulté.
- **Position la moins quantifiable pour la période étudiée** : **QS**, dont les orientations disponibles sont favorables au soutien à domicile, mais sans nouvelle cible budgétaire ou opérationnelle recensée.

Conclusion

À ce stade, **aucun des cinq partis n'a explicitement proposé d'inscrire dans la loi un droit opposable au maintien à domicile**, accompagné d'un panier minimal de services, d'un délai maximal d'attente, de normes de continuité et de ratios de personnel.

Les partis proposent principalement des **investissements**, des **heures de services**, de l'**adaptation domiciliaire** et du **soutien aux proches aidants**. La revendication de l'APRQ concernant un droit fondamental assorti de garanties mesurables demeure donc **partiellement couverte**, mais pas entièrement satisfaite par les engagements recensés.

Question 2 — Financement équitable des services aux aînés

Comment votre parti entend-il assurer un financement stable, prévisible et équitable des services de soutien à domicile, et quels mécanismes propose-t-il pour garantir que ces ressources soient distribuées selon les besoins réels des régions?

Période examinée : du 1er août au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

L'absence d'une mesure dans le tableau signifie qu'aucun engagement précis et vérifiable n'a été repéré dans les sources publiques consultées durant la période.

Parti	Financement annoncé	Mécanismes de stabilité et de prévisibilité	Répartition selon les besoins régionaux	Évaluation
CAQ — Équipe Christine Fréchette	1 G\$ additionnel sur quatre ans pour le soutien à domicile. (coalitionavenirquebec.org)	Enveloppe pluriannuelle annoncée, mais les sources ne précisent pas si elle serait protégée par une formule d'indexation ou une loi de financement récurrent.	Aucun mécanisme détaillé de répartition selon des indicateurs régionaux de besoins n'a été annoncé. La CAQ a toutefois annoncé séparément le doublement du financement destiné aux régions-ressources, de 38 M\$ à 76 M\$ par année à compter de 2027, sans lien explicite avec le soutien à domicile. (coalitionavenirquebec.org)	Financement important , mais peu de détails sur la formule de répartition, les écarts régionaux et la pérennité après les quatre ans.
PLQ	700 M\$ supplémentaires pour le soutien à domicile, 80 M\$ sur quatre ans pour l'adaptation des domiciles et 200 M\$ sur quatre ans pour les organismes communautaires. (plq.org)	Financement annoncé sur quatre ans; aucun mécanisme public détaillé d'indexation, de fonds dédié ou de reconduction automatique n'a été précisé.	Le PLQ propose de rapprocher les services des personnes et de soutenir les organismes, mais ne fournit pas de formule publique fondée sur la population âgée, la ruralité, les distances ou les besoins sociosanitaires régionaux.	Réponse financière substantielle , mais mécanismes d'équité territoriale encore imprécis.
PQ	Hausse de 50 % du budget des soins à domicile ; ajout de 10 M\$	Le financement annuel de 10 M\$ constitue	Le PQ veut renforcer les CLSC et améliorer l'accès en première ligne,	Engagement budgétaire clair ,

Parti	Financement annoncé	Mécanismes de stabilité et de prévisibilité	Répartition selon les besoins régionaux	Évaluation
	par année au Programme d'adaptation de domicile. (pq.org)	une mesure récurrente annoncée. Toutefois, le PQ ne précise pas si la hausse de 50 % serait indexée ni comment elle serait protégée dans les budgets futurs.	notamment en région, mais aucune formule détaillée d'allocation régionale selon les besoins n'est publiée dans l'annonce consultée. (pq.org)	mais absence de paramètres précis pour garantir une distribution équitable entre régions.
QS	Aucun nouvel engagement financier quantifié concernant précisément le soutien à domicile n'a été repéré dans la période étudiée.	Aucun mécanisme récent de financement stable ou indexé n'a été identifié.	Aucune formule régionale récente et chiffrée n'a été repérée.	Position non suffisamment documentée pour permettre une comparaison quantitative sur cette question durant la période visée.
PCQ	Le PCQ a annoncé vouloir offrir aux organismes communautaires un financement à la mission, pluriannuel et prévisible . (conservateur.quebec)	C'est la proposition la plus explicite concernant la prévisibilité du financement communautaire.	Le PCQ propose de régionaliser certaines ressources afin que les décisions soient prises plus près des besoins; il ne présente toutefois pas, dans la source consultée, une formule chiffrée propre au soutien à domicile des aînés. (conservateur.quebec)	Orientation favorable à la régionalisation et à la prévisibilité , mais peu de montants et de critères opérationnels pour les services aux aînés.

Comparaison synthétique

Critère	Parti présentant l'engagement le plus clair
Montant global annoncé	CAQ : 1 G\$ sur quatre ans
Mesures financières diversifiées	PLQ : soutien à domicile, adaptation des domiciles et organismes communautaires
Financement récurrent explicitement chiffré	PQ : 10 M\$ par année pour l'adaptation domiciliaire
Financement pluriannuel et prévisible des organismes	PCQ
Formule détaillée de répartition selon les besoins régionaux	Aucun parti n'a présenté de formule complète et quantifiée

Conclusion

Les cinq partis reconnaissent, à des degrés différents, la nécessité d'accroître le financement des services à domicile. Toutefois, **aucun n'a encore présenté un mécanisme complet** combinant :

- une enveloppe protégée et indexée;
- des crédits récurrents;
- une formule de répartition fondée sur les besoins réels;
- des critères tenant compte de l'âge, de la perte d'autonomie, de la ruralité, des distances et de la pénurie de personnel;
- une reddition de comptes région par région.

La proposition qui répond le plus directement à la **prévisibilité** est celle du PCQ pour le financement communautaire. Pour l'ampleur financière, la CAQ et le PLQ présentent les enveloppes les plus importantes, tandis que le PQ propose la mesure récurrente la plus explicitement chiffrée.

Question 3 — Délais d'accès aux soins et services de santé

Quelles cibles mesurables votre parti prévoit-il pour réduire les délais d'accès aux soins et services destinés aux personnes âgées, et quels moyens concrets seront mis en œuvre pour atteindre ces cibles dans un horizon de cinq ans?

Période examinée : du 1 août au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

L'absence d'une mesure dans le tableau signifie qu'aucun engagement précis et vérifiable n'a été repéré dans les sources publiques consultées durant la période.

Parti	Cibles mesurables repérées	Moyens annoncés	Échéancier	Appréciation
CAQ	Investir 1 G\$ additionnel en soutien à domicile d'ici la fin du mandat; financer 100 000 examens d'imagerie supplémentaires par année ; offrir une chirurgie ailleurs après six ou neuf mois d'attente . (lequebecvote.ca)	Regrouper les listes d'attente, former davantage de médecins de famille en région et créer un statut d'infirmière spécialisée en soins aux aînés. (lequebecvote.ca)	Principalement sur un mandat de quatre ans; cible de chirurgie liée à la durée d'attente.	Parti présentant le plus grand nombre de cibles chiffrées liées aux délais , mais les résultats spécifiques aux personnes âgées ne sont pas toujours précisés.
Parti québécois	Augmenter de 50 % le budget des soins à domicile ; ajouter 10 M\$ par année au Programme d'adaptation de domicile. (pq.org)	Simplifier l'accès par les CLSC, réduire la paperasserie et mobiliser les services publics, les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires. (pq.org)	Aucun calendrier détaillé publié; engagement présenté pendant la campagne.	Cible financière importante , mais absence de délai maximal, de nombre de bénéficiaires ou de réduction attendue des listes d'attente.
PLQ	Ajouter 700 M\$ au soutien à domicile et investir 80 M\$ sur quatre ans pour adapter les domiciles. (plq.org)	Accroître les services directement à domicile, élargir le PEFSAD et soutenir les organismes communautaires. (plq.org)	80 M\$ sur quatre ans; échéancier non précisé pour les 700 M\$.	Engagement financier substantiel , mais aucune cible publiée sur les délais de prise en charge ou de prestation des services.

Parti	Cibles mesurables repérées	Moyens annoncés	Échéancier	Appréciation
Québec solidaire	Proposer un réseau de 400 points d'accès de première ligne , inspirés des CLSC. (agesss.qc.ca)	Décentraliser les soins et rapprocher les services de la population. (agesss.qc.ca)	Échéancier détaillé non trouvé dans les sources publiques examinées.	Mesure structurelle pouvant réduire les délais, mais pas de cible publique précise sur les délais ni de cible particulière pour les aînés.
PCQ	Aucune cible publique clairement repérée concernant spécifiquement les délais d'accès des aînés.	Mise sur le numérique et l'intelligence artificielle pour moderniser les services publics; propose aussi l'accès au privé lorsque l'attente dans le public est trop longue. (agesss.qc.ca)	Non précisé.	Engagements généraux; insuffisamment chiffrés pour répondre directement à la question.

Constats principaux

1. **Aucun parti n'a publié une cible complète du type :**
« réduire de X % le délai moyen d'accès aux soins à domicile ou aux services spécialisés pour les personnes de 65 ans et plus d'ici 2031 ».
2. Les cibles les plus directement mesurables sont celles de la **CAQ**, notamment :
 - 100 000 examens d'imagerie additionnels par année;
 - orientation vers une autre ressource après six ou neuf mois d'attente;
 - 1 milliard de dollars additionnels en soutien à domicile.
3. Le **PQ** et le **PLQ** proposent des investissements importants dans le soutien à domicile, mais sans préciser :
 - combien de personnes supplémentaires seront desservies;
 - le délai maximal avant le premier service;
 - la réduction attendue des listes d'attente;
 - les résultats attendus après cinq ans.
4. Pour **QS** et le **PCQ**, les informations publiques examinées ne permettent pas d'identifier des cibles suffisamment précises concernant les délais propres aux personnes aînées.

Conclusion

Sur la base des informations publiques disponibles au **19 septembre 2026**, aucun parti ne présente une stratégie entièrement conforme à la question de l'APRQ. Une réponse pleinement satisfaisante devrait comporter, au minimum :

- un délai maximal garanti pour une première évaluation;
- un délai maximal pour recevoir le premier service à domicile;
- une réduction chiffrée des listes d'attente;
- des cibles distinctes pour les régions;
- des résultats attendus à un, trois et cinq ans;
- un rapport public annuel permettant de vérifier les progrès.

Les engagements recensés doivent donc être présentés comme des **mesures annoncées**, et non comme des garanties que les délais seront effectivement réduits.

Question 4 — Coordination des services à domicile

Comment votre parti compte-t-il structurer la gouvernance du soutien à domicile afin d'assurer une coordination efficace entre les établissements publics, les OBNL, les entreprises d'économie sociale et les entreprises privées, notamment en matière de planification, de partage d'information et de reddition de comptes?

Période examinée : jusqu'au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

L'analyse distingue les engagements annoncés durant la période des orientations antérieures. Lorsqu'aucun mécanisme précis n'a été trouvé, cela est indiqué clairement.

Parti	Structure de gouvernance proposée	Coordination entre les partenaires	Partage d'information et planification	Reddition de comptes	Évaluation
CAQ	Faire des CLSC la porte d'entrée du soutien à domicile, sous la responsabilité de Santé Québec et de ses établissements.	Mobilisation des établissements publics, des EÉSad, des organismes communautaires, des résidences privées et des entreprises privées de soutien à domicile.	Orientations nationales, simplification des démarches, projets de virtualisation et objets connectés. La politique prévoit une approche concertée, mais ne décrit pas un système d'information commun détaillé.	Les sources consultées ne précisent pas d'indicateurs publics, de rapports régionaux obligatoires ou de mécanisme indépendant de suivi.	Le modèle de coordination le plus explicitement structuré, mais les règles de partage des données et de reddition de comptes demeurent générales. (coalitionavenirquebec.org)
PLQ	Faire des CLSC les points d'ancrage des services de santé et services sociaux dans les communautés.	Des équipes de proximité rattachées aux CLSC travailleraient avec les organismes communautaires et les autres ressources locales.	Évaluation des besoins par le CLSC, orientation vers le bon professionnel ou organisme, équipes interdisciplinaires, télésanté et outils numériques.	Le PLQ propose de simplifier la reddition de comptes des organismes communautaires, mais ne précise pas un mécanisme de reddition de comptes	Approche locale et interdisciplinaire claire, mais peu de précisions sur l'autorité de coordination entre secteurs public, communautaire et privé. (plq.org)

Parti	Structure de gouvernance proposée	Coordination entre les partenaires	Partage d'information et planification	Reddition de comptes	Évaluation
				propre au soutien à domicile.	
PQ	Accès simplifié aux services par les CLSC, avec réduction de la bureaucratie et de la paperasse pour le personnel.	Le PQ veut mettre à contribution le réseau public, les EÉSAD, les organismes communautaires et les entreprises privées.	Le parti annonce une collaboration entre ces partenaires, mais ne précise pas de protocole de partage de données, de guichet unique informatisé ou de planification régionale obligatoire.	Aucun système détaillé d'indicateurs, de contrats de services ou de rapports publics n'a été annoncé.	Volonté de partenariat explicite , mais gouvernance encore peu opérationnalisée. (pq.org)
QS	Les orientations disponibles privilégient une première ligne publique forte et intégrée, avec le soutien à domicile comme porte d'entrée du réseau.	Le programme prévoit une approche intégrée réunissant différents intervenants et une coordination des aspects médicaux et sociaux.	Le programme consulté ne fournit pas de mécanisme récent et détaillé concernant les dossiers partagés, les responsabilités des partenaires ou la planification régionale.	Aucun mécanisme spécifique et récent de reddition de comptes n'a été repéré pour la période examinée.	Orientation favorable à l'intégration , mais absence d'engagement électoral récent et détaillé sur la gouvernance. (api-wp.quebecsolidaire.net)
PCQ	Le parti privilégie une plus grande autonomie des régions et des décisions rapprochées des citoyens.	Il propose de donner davantage de moyens aux organismes et aux régions; une mesure récente prévoit aussi de réduire le travail administratif des intervenants.	Engagement de réduire de 30 % le temps administratif des intervenants et d'éliminer les rapports en double dans les services sociaux. Aucun modèle complet de coordination des services à domicile n'a toutefois été rendu public.	Financement à la mission, pluriannuel et prévisible pour les organismes communautaires; mécanismes précis de performance pour le soutien à domicile non détaillé.	Accent sur la décentralisation et la réduction de la bureaucratie , mais modèle de coordination intersectorielle incomplet. (conservateur.quebec)

Comparaison par dimension

Dimension	Parti présentant la proposition la plus claire
Porte d'entrée unique ou principale	CAQ et PLQ : CLSC
Coordination explicite de plusieurs types de fournisseurs	CAQ et PQ
Travail interdisciplinaire et accompagnement du parcours	PLQ
Réduction de la bureaucratie et des rapports en double	PCQ, avec une cible de 30 %
Décentralisation régionale	PCQ
Système détaillé de partage d'information	Aucun parti
Reddition de comptes publique avec indicateurs précis	Aucun parti

Conclusion

Aucun parti n'a présenté, au 19 septembre 2026, un modèle complet comprenant simultanément :

- une autorité clairement responsable de chaque parcours;
- un guichet unique régional;
- un dossier partagé entre établissements, EÉSAD, OBNL et entreprises privées;
- des règles uniformes de confidentialité et de transmission de l'information;
- des contrats ou ententes de services standardisés;
- des indicateurs publics sur les délais, la continuité, la qualité et la satisfaction;
- une reddition de comptes région par région.

La **CAQ** propose la structure la plus explicite autour des CLSC et de la mobilisation de tous les partenaires. Le **PLQ** offre l'approche la plus détaillée concernant les équipes de proximité et l'interdisciplinarité. Le **PQ** reconnaît clairement le rôle des différents fournisseurs, tandis que le **PCQ** mise surtout sur la régionalisation et la réduction de la bureaucratie.

Question 5 — Soutien fiscal aux personnes âgées

Quelles nouvelles mesures fiscales votre parti propose-t-il pour améliorer la sécurité financière des personnes âgées, particulièrement face à l'augmentation des coûts liés au logement, aux soins et aux services essentiels?

Recherche effectuée jusqu'au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

J'ai distingué les **mesures fiscales** proprement dites des mesures qui réduisent indirectement les dépenses — par exemple un plafond de loyer en RPA ou la construction de logements.

Tableau comparatif

Parti	Nouvelles mesures fiscales ou financières repérées	Réponse aux coûts du logement, des soins et des services essentiels	Appréciation
CAQ	Le budget 2026-2027 prévoit déjà un soutien aux aînés pouvant atteindre 2 000 \$ par année pour les personnes de 70 ans et plus à revenu faible ou moyen. (finances.gouv.qc.ca)	Le crédit d'impôt pour maintien à domicile a été bonifié à 40 % en 2026 , avec un ciblage accru vers les personnes à plus faible revenu et celles vivant en logement. (quebec.ca)	Il s'agit principalement de mesures gouvernementales déjà annoncées ou en vigueur. Aucune nouvelle proposition électorale clairement distincte visant spécifiquement les aînés n'a été repérée dans la période examinée.
PLQ	Révision des critères du crédit d'impôt pour personnes proches aidantes afin de mieux tenir compte des différentes situations; protection de la rente de retraite des personnes qui réduisent leur travail pour aider un proche. (plq.org)	Plutôt que par un crédit fiscal direct, le PLQ propose un plafond annuel aux hausses de loyer et de services en RPA , avec inversion du fardeau de preuve devant le TAL. (plq.org)	Mesures pertinentes pour les dépenses de soins et de logement, mais le plafond de RPA n'est pas une mesure fiscale et son taux n'est pas précisé.
PQ	Faciliter l'accès au crédit d'impôt pour maintien à domicile ; aide financière de 10 000 \$ pour transformer une propriété en maison intergénérationnelle; bonification de 10 M\$ par année du Programme d'adaptation de domicile. (pq.org)	Le parti propose aussi d'augmenter de 50 % le budget des soins à domicile , ce qui réduirait indirectement les dépenses assumées par les aînés et leurs proches. (pq.org)	Le PQ est le parti ayant présenté le plus grand nombre de mesures directement liées à l'autonomie financière et au maintien à domicile. Les modalités fiscales détaillées demeurent toutefois incomplètes.

Parti	Nouvelles mesures fiscales ou financières repérées	Réponse aux coûts du logement, des soins et des services essentiels	Appréciation
QS	Aucune nouvelle mesure fiscale explicitement destinée aux personnes âgées n'a été clairement repérée.	QS propose notamment un contrôle des hausses de loyer limité à l'inflation, ainsi que davantage de logements sociaux et communautaires. (newswire.ca)	Les propositions peuvent aider les aînés locataires, mais elles sont surtout réglementaires et structurelles plutôt que fiscales.
PCQ	Aucune mesure fiscale ciblée pour les personnes âgées n'a été repérée dans les sources examinées.	Le programme général du PCQ contient des propositions de baisse ou d'abolition de certaines taxes, notamment sur des produits essentiels et l'électricité, mais sans mécanisme particulier pour les aînés. (pcq.qc.ca)	Les bénéfices éventuels seraient généraux et non ciblés selon l'âge, le revenu ou les besoins liés à la perte d'autonomie.

Principaux constats

- Le **PQ** présente les engagements les plus directement liés au soutien fiscal et financier des personnes âgées : crédit d'impôt pour maintien à domicile, adaptation du logement et habitation intergénérationnelle.
- Le **PLQ** propose surtout de réduire la pression financière sur les résidents de RPA et les proches aidants, sans annoncer de montant fiscal précis.
- Le **CAQ** s'appuie principalement sur des mesures déjà intégrées au budget 2026-2027, notamment le soutien pouvant atteindre 2 000 \$ et la bonification du crédit pour maintien à domicile.
- **QS** mise surtout sur la réglementation des loyers et le logement social.
- Le **PCQ** n'a pas présenté de mesure ciblée visant spécifiquement la sécurité financière des aînés.

Conclusion

La réponse la plus directement alignée sur la question est celle du **PQ**, tandis que le **PLQ** propose des mesures importantes, mais principalement réglementaires et liées aux proches aidants. Les positions de la **CAQ**, de **QS** et du **PCQ** sont soit déjà mises en œuvre, soit générales, soit insuffisamment ciblées pour les personnes âgées.

Question 6 — Équité territoriale

Quels engagements concrets votre parti prend-il pour garantir que les personnes âgées, peu importe leur région, aient accès à des services comparables en matière de soins, de soutien à domicile, de transport et de logement adapté? Dresse-moi un tableau comparatif des réponses en m'indiquant tes sources.

Recherche effectuée jusqu'au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

Les engagements ci-dessous sont ceux que j'ai pu repérer dans les plateformes, communiqués et déclarations publiques accessibles durant la période examinée. L'absence d'une mesure dans le tableau signifie qu'aucun engagement suffisamment précis n'a été trouvé, et non nécessairement que le parti n'a aucune position sur le sujet.

Tableau comparatif

Parti	Soins et soutien à domicile	Transport	Logement adapté et abordable	Évaluation de l'engagement territorial
CAQ	Les sources consultées ne permettent pas d'identifier une nouvelle cible territoriale précise pour garantir des services comparables aux aînés. Le gouvernement offre toutefois l' allocation autonomie à domicile , administrée par les CLSC. (quebec.ca)	Aucun engagement électoral précis repéré concernant le transport adapté ou le transport des aînés en région.	Aucun nouvel engagement clairement ciblé sur le logement adapté des aînés en région n'a été trouvé dans la période étudiée.	Engagement territorial insuffisamment documenté ou chiffré dans les sources accessibles.
PLQ	Investissement additionnel de 700 M\$ en soutien à domicile , augmentation des services fournis directement chez les personnes et élargissement du PEFSAD. (plq.org)	Promesse d'un financement pérenne et prévisible du transport collectif . Le parti affirme aussi vouloir préserver un noyau stable de services de proximité	Investissement de 80 M\$ sur quatre ans pour l'adaptation des domiciles; accompagnement particulier des RPA abordables, notamment les petites résidences et celles situées en région. (plq.org)	Approche territoriale relativement explicite , mais absence de normes de service ou de délais minimaux propres aux aînés.

Parti	Soins et soutien à domicile	Transport	Logement adapté et abordable	Évaluation de l'engagement territorial
PQ	Augmentation de 50 % du budget des soins à domicile , simplification de l'accès au crédit d'impôt pour maintien à domicile et adoption annoncée d'une stratégie nationale sur l'autonomie des aînés. (pq.org)	dans toutes les régions. (plq.org) Le parti propose une Passe mobilité à 95 \$ par mois , utilisable dans toutes les sociétés de transport du Québec, ainsi que des investissements en transport collectif. (pq.org)	Aide de 10 000 \$ pour transformer une propriété en maison intergénérationnelle et ajout de 10 M\$ par année au Programme d'adaptation de domicile. Le PQ annonce également 400 M\$ pour du logement adapté dans son plan sur l'itinérance. (pq.org)	Parti proposant l'ensemble de mesures le plus directement lié à l'autonomie et à l'adaptation du domicile , mais peu de cibles précises par région.
QS	Aucune cible récente spécifiquement destinée aux aînés en région n'a été clairement repérée dans les sources consultées. Une proposition antérieure de QS visait toutefois à faire passer de 15 % à 60 % en dix ans la part des soins de longue durée offerts à domicile. (quebec.ca)	Cadre financier prévoyant 23 G\$ sur dix ans pour réparer et bonifier le transport collectif. Les sources ne précisent pas suffisamment la part destinée au transport adapté ou aux territoires ruraux. (newswire.ca)	Plan habitation axé sur le logement social et abordable; aucune cible clairement réservée aux aînés ou au logement adapté n'a été repérée durant la période. (quebecsolidaire.net)	Vision structurelle favorable à l'équité , mais engagements spécifiques aux aînés et aux régions peu détaillés.
PCQ	Aucun engagement chiffré et spécifiquement destiné aux soins ou au soutien à domicile des aînés en région n'a été repéré.	Aucun engagement territorial précis concernant le transport adapté ou le transport collectif rural n'a été trouvé dans les sources accessibles.	Aucune mesure clairement ciblée sur le logement adapté des personnes aînées n'a été repérée.	Réponse la moins documentée sur l'équité territoriale des services aux aînés.

Principaux constats

1. Le **PQ** est le parti qui présente le plus de mesures directement liées au maintien à domicile, à l'adaptation des logements et à la mobilité à l'échelle du Québec. (pq.org)
2. Le **PLQ** propose les engagements financiers les plus clairement chiffrés en matière de soutien à domicile et d'adaptation des domiciles, en ajoutant des mesures visant les petites RPA et les RPA en région. (plq.org)
3. **QS** mise surtout sur le transport collectif et le développement du logement social, mais ne précise pas suffisamment comment ces mesures garantiraient un niveau de service comparable pour les aînés des régions éloignées. (quebecsolidaire.net)
4. Pour la **CAQ** et le **PCQ**, je n'ai pas trouvé, dans la période examinée, de plan suffisamment détaillé comportant des cibles régionales, des normes de service ou des mécanismes de rattrapage pour les aînés vivant hors des grands centres.

Conclusion

Aucun des cinq partis ne propose clairement un **droit garanti à un niveau minimal de services**, assorti de cibles régionales vérifiables, par exemple :

- un délai maximal pour obtenir des soins à domicile;
- un nombre minimal d'heures de soutien selon le niveau de perte d'autonomie;
- une couverture minimale de transport adapté par territoire;
- un nombre cible de logements adaptés par région;
- un mécanisme de financement tenant compte des distances et de l'éloignement.

Les propositions du **PQ** et du **PLQ** sont les plus substantielles sur le plan du soutien à domicile et du logement, mais l'équité territoriale demeure davantage un objectif général qu'une obligation mesurable.

Question 7 — Proche aidance

Quelles mesures précises votre parti entend-il mettre en œuvre pour soutenir les proches aidants, tant sur le plan financier que par des services de répit, de formation, d'accompagnement et de reconnaissance officielle de leur contribution?

Recherche vérifiée jusqu'au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

Les mesures annoncées récemment sont distinguées des orientations plus anciennes. Lorsqu'aucun engagement précis n'a été repéré, cela est indiqué.

Parti	Soutien financier	Répit, formation et accompagnement	Reconnaissance et évaluation
CAQ	Modernisation de l' allocation autonomie à domicile , permettant désormais à des proches aidants d'être rémunérés; bonification de 1,1 M\$ immédiatement et de 22,2 M\$ l'année suivante .	La Politique nationale de soutien à domicile vise une meilleure coordination des services, mais les sources consultées ne précisent pas de nouvelle enveloppe distincte pour le répit ou la formation des proches aidants.	Reconnaissance financière du rôle des proches aidants par l'allocation, sans échéancier détaillé pour un statut officiel ou une reddition de comptes spécifique. (coalitionavenirquebec.org)
PLQ	Réviser les critères du crédit d'impôt pour personnes proches aidantes ; protéger la rente de retraite des personnes qui réduisent ou interrompent leur travail pour aider un proche.	Bonifier le soutien à domicile de 700 M\$, investir 80 M\$ sur quatre ans dans l'adaptation des domiciles et ajouter 200 M\$ sur quatre ans au financement des organismes communautaires, qui jouent un rôle important auprès des proches aidants.	Simplifier les crédits d'impôt destinés aux aînés et mieux reconnaître les différentes réalités de la proche aidance. (plq.org)
PQ	Dans son plan antérieur, le PQ proposait de doubler le crédit d'impôt , d'assouplir les critères et de tester, par projets pilotes, une allocation universelle pour proche aidant . Son annonce de septembre 2026 prévoit aussi une hausse de 50 % du budget des soins à domicile , ce qui	Financer les organismes communautaires selon les besoins des proches aidants; les documents consultés ne précisent toutefois pas une nouvelle cible chiffrée pour les services de répit ou la formation dans l'annonce de septembre 2026.	Veut reconnaître les proches aidants dans une stratégie nationale sur l'autonomie et le maintien à domicile. (pq.org)

Parti	Soutien financier	Répit, formation et accompagnement	Reconnaissance et évaluation
	pourrait réduire la charge assumée par les proches.		
QS	Aucune nouvelle allocation ou bonification fiscale précise visant les proches aidants n'a été repérée dans les engagements publics disponibles jusqu'au 19 septembre 2026.	Les orientations publiques antérieures de QS comprennent la bonification de l'aide aux proches aidants ainsi que l'augmentation des services de répit et de l'aide financière, mais sans montant ni échéancier récent détaillé.	Reconnaissance du rôle des proches aidants dans une approche de services publics et de solidarité, sans mécanisme officiel précis repéré. (api-wp.quebecsolidaire.net)
PCQ	Son programme sur l'autonomie des aînés propose de financer le travail des proches aidants à la hauteur du coût de la prise en charge par l'État . Aucun barème, montant ou mécanisme d'admissibilité n'est précisé.	Aucune proposition récente détaillée sur le répit, la formation ou l'accompagnement n'a été repérée. Le parti privilégie la décentralisation et le rôle des organismes locaux.	Reconnais que la contribution des proches aidants est sous-estimée, mais ne précise pas de statut légal ou de mécanisme de reconnaissance formelle. (conservateur.quebec)

Comparaison synthétique

Dimension	Engagement le plus précis
Rémunération directe d'un proche aidant	CAQ, avec l'allocation autonomie à domicile
Crédit d'impôt et protection de la retraite	PLQ
Allocation universelle potentielle	PQ, par projets pilotes
Hausse des services pouvant alléger la charge	PLQ et PQ
Répit et aide financière explicitement reconnus	QS, mais sans montant récent précis
Financement selon le coût de la prise en charge	PCQ, sans barème détaillé
Formation structurée des proches aidants	Aucun parti ne présente actuellement un plan détaillé et chiffré

Conclusion

Le **PLQ** présente l'engagement financier le plus complet, avec la révision du crédit d'impôt, la protection de la rente de retraite et un important réinvestissement dans les services à domicile. La **CAQ** propose le mécanisme le plus directement applicable grâce à la rémunération de certains proches aidants par l'allocation autonomie à domicile. Le **PQ** avance les mesures les plus ambitieuses sur le plan fiscal — notamment le doublement potentiel du crédit et l'expérimentation d'une allocation universelle. **QS** et le **PCQ** reconnaissent davantage le principe du soutien aux proches aidants, mais leurs engagements récents sont moins chiffrés et moins détaillés.

Question 8 — Accompagnement numérique

Quelles actions votre parti prévoit-il pour assurer que la transformation numérique des services publics n'exclue pas les personnes âgées, et comment garantira-t-il la disponibilité de services accessibles pour celles qui ne peuvent pas utiliser les outils numériques?

Recherche effectuée jusqu'au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

Les engagements directement consacrés à l'inclusion numérique des personnes âgées demeurent peu nombreux. Le tableau distingue les mesures explicites des orientations pouvant avoir un effet indirect.

Parti	Mesures proposées	Maintien de services non numériques	Appréciation
CAQ	Déploiement de l' identité numérique , présentée comme un identifiant unique, sécurisé et facultatif , pour accéder aux services gouvernementaux en ligne. La CAQ prévoit aussi étendre la plateforme Votre Santé comme porte d'entrée numérique des services de santé.	Le projet gouvernemental maintient des portes d'accès par les CLSC et le 811 , en complément des outils numériques. Toutefois, aucune nouvelle norme précise sur les comptoirs, l'aide en personne ou la formation des aînés n'a été repérée.	Mesures numériques structurantes et caractère facultatif de l'identité numérique, mais plan d'accompagnement des aînés peu détaillé. (coalitionavenirquebec.org)
PLQ	Centraliser la transformation numérique sous l'autorité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique; améliorer l'évaluation des besoins et conserver une responsabilité humaine pour toute décision gouvernementale touchant directement un citoyen.	L'engagement d'une intervention humaine constitue une garantie contre les décisions entièrement automatisées. Cependant, aucune obligation explicite de maintenir les services par téléphone ou en personne pour les personnes incapables d'utiliser Internet n'a été annoncée.	Approche axée sur l'imputabilité et la supervision humaine, mais peu de mesures spécifiques d'accessibilité numérique pour les aînés. (plq.org)
PQ	Simplifier l'accès aux services par les CLSC , réduire la bureaucratie et rapprocher les services des personnes âgées. Les orientations antérieures du parti prévoient un réseau public plus inclusif et décentralisé.	Les CLSC doivent constituer une porte d'entrée physique de proximité; le PQ prévoit également des services directement à domicile pour les personnes qui en ont besoin. Aucun plan détaillé de formation numérique ou de	Le parti mise davantage sur la proximité humaine et territoriale que sur la numérisation obligatoire. (pq.org)

Parti	Mesures proposées	Maintien de services non numériques	Appréciation
		soutien technique aux aînés n’a toutefois été repéré.	
QS	Les documents publics repérés mettent de l’avant l’ accessibilité universelle , les services publics accessibles financièrement et la participation des communautés locales et régionales. Aucun programme récent spécifiquement consacré à l’inclusion numérique des aînés n’a été trouvé.	Son approche de services publics de proximité et d’accessibilité universelle pourrait soutenir le maintien de solutions non numériques, mais aucun engagement récent chiffré sur les comptoirs, le téléphone ou l’accompagnement individuel n’est précisé.	Orientation inclusive, mais absence d’engagement numérique détaillé et récent. (api-wp.quebecsolidaire.net)
PCQ	La plateforme numérique prévoit de simplifier les démarches, tester les solutions avant leur déploiement, renforcer la cybersécurité et publier des tableaux de bord sur les coûts et les échéanciers.	La supervision humaine de l’intelligence artificielle est prévue, mais aucune garantie explicite de services en personne, par téléphone ou sur papier pour les aînés non connectés n’a été repérée.	Plan numérique détaillé sur l’efficacité et la sécurité, mais faible précision sur la fracture numérique et l’accompagnement des personnes aînées. (conservateur.quebec)

Comparaison des engagements

Besoin	Engagement le plus clair
Accès numérique facultatif et sécurisé	CAQ, avec l’identité numérique facultative
Maintien d’un accès humain aux services de santé	CAQ, par les CLSC et le 811
Responsabilité humaine dans les décisions automatisées	PLQ
Services de proximité non numériques	PQ, par les CLSC et les services à domicile
Accessibilité universelle et participation locale	QS
Tests, cybersécurité et suivi des projets numériques	PCQ
Programme complet de formation numérique destiné aux aînés	Aucun parti n’en présente un plan détaillé et chiffré
Garantie explicite d’un accès permanent en personne, par téléphone et sur papier	Aucun engagement suffisamment précis repéré

Conclusion

La **CAQ** est la plus explicite quant au caractère facultatif de l'identité numérique et au maintien de portes d'entrée physiques ou téléphoniques dans le réseau de santé. Le **PLQ** propose surtout une gouvernance responsable et une supervision humaine des décisions automatisées. Le **PQ** privilégie les CLSC et les services de proximité, ce qui constitue la réponse la plus directement adaptée aux personnes qui ne peuvent pas utiliser les outils numériques. **QS** défend une approche d'accessibilité universelle, tandis que le **PCQ** détaille davantage la sécurité et l'efficacité technologiques.

Lacune commune : aucun des cinq partis ne précise actuellement une garantie uniforme comprenant des comptoirs accessibles, un service téléphonique sans frais, de l'aide humaine, des documents papier sur demande et des programmes de formation numérique destinés spécifiquement aux personnes âgées.

Question 9 — Lutte contre la maltraitance envers les aînés

Quels moyens concrets votre parti propose-t-il pour prévenir, détecter et sanctionner toutes les formes de maltraitance envers les personnes aînées, incluant la maltraitance physique, psychologique, financière et organisationnelle?

Recherche vérifiée jusqu'au 7 septembre 2026.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

Les engagements sont distingués des mesures déjà en vigueur. Lorsqu'aucune proposition récente et précise n'a été trouvée, je l'indique explicitement.

Parti	Prévention et sensibilisation	Détection, plaintes et accompagnement	Sanctions et reddition de comptes	Évaluation
CAQ	Poursuivre le Plan d'action 2022-2027 contre la maltraitance , qui comprend 56 mesures : sensibilisation, formation des intervenants, promotion de la bientraitance et amélioration des pratiques.	Soutien de proximité au personnel des CHSLD pour repérer et signaler les situations; création d'un centre d'aide, d'évaluation et de référence.	Coordination des pratiques du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'améliorer le traitement des dossiers. La CAQ a également proposé de demander au fédéral d'alourdir les peines pour certaines fraudes et violences visant les aînés.	Le cadre le plus structuré, mais il s'agit surtout de mesures gouvernementales déjà annoncées, et non d'un nouvel engagement électoral détaillé. (coalitionavenirquebec.org)
PLQ	Les annonces récentes sur le soutien à domicile peuvent réduire certains facteurs de vulnérabilité — isolement, dépendance et absence de services —, mais aucune campagne particulière contre la maltraitance des aînés n'a été annoncée.	Le PLQ propose 700 M\$ supplémentaires en soutien à domicile, 80 M\$ pour l'adaptation des domiciles et un meilleur soutien aux proches aidants. Aucun mécanisme spécialisé de plainte ou d'enquête concernant la maltraitance n'est précisé.	Aucune nouvelle mesure précise visant les sanctions, les inspections ou la responsabilité des établissements n'a été repérée.	Mesures indirectes pouvant prévenir certaines situations, mais absence de plan spécifique couvrant les formes physique, psychologique, financière et organisationnelle. (plq.org)

Parti	Prévention et sensibilisation	Détection, plaintes et accompagnement	Sanctions et reddition de comptes	Évaluation
PQ	Le PQ propose de renforcer les ressources contre la fraude et le hameçonnage visant les aînés , et de combattre l'isolement social.	Engagement central : créer un Protecteur des aînés indépendant du réseau de la santé , pouvant recevoir des plaintes, mener des enquêtes et intervenir pour faire cesser la maltraitance.	Le mandat proposé couvrirait toutes les formes de maltraitance : physique, psychologique, financière, sexuelle et autres. Les modalités de sanctions administratives ou pénales ne sont toutefois pas détaillées.	La proposition institutionnelle la plus précise pour les plaintes et les enquêtes; le financement, les pouvoirs exacts et les échéanciers restent à préciser. (pq.org)
QS	Défend l'accessibilité universelle, la lutte contre les violences et un financement accru des organismes communautaires et des maisons d'hébergement. Ces mesures pourraient contribuer à la prévention, mais ne ciblent pas spécifiquement la maltraitance envers les aînés.	Aucun mécanisme particulier de protecteur, de ligne spécialisée ou d'enquête sur la maltraitance des aînés n'a été repéré dans les documents consultés.	Aucune proposition récente et détaillée sur les sanctions visant les auteurs ou les établissements n'a été trouvée.	Approche fondée sur les droits, les services publics et les organismes communautaires, mais peu d'engagements spécifiques aux aînés. (api-wp.quebecsolidaire.net)
PCQ	Son programme sur l'autonomie des aînés insiste sur les services locaux, la réduction de l'isolement et la proximité des organismes.	Il propose une décentralisation vers des organismes à taille humaine, mais ne précise pas de procédure obligatoire de signalement, de formation ou d'accompagnement des victimes.	Aucune mesure récente et détaillée sur les inspections, les enquêtes ou l'alourdissement des sanctions en matière de maltraitance des aînés n'a été repérée.	Reconnaissance générale de la vulnérabilité des aînés, mais absence de dispositif complet contre la maltraitance. (conservateur.quebec)

Comparaison par type de maltraitance

Type de maltraitance	Engagement le plus explicite
Physique et psychologique	CAQ , par le plan d'action et la formation des intervenants; PQ , par le Protecteur des aînés
Financière	PQ , avec la lutte contre la fraude et l'hameçonnage; CAQ , avec sa demande d'alourdir les peines fédérales
Organisationnelle ou institutionnelle	CAQ , par les mécanismes de signalement en CHSLD et la coordination des poursuites
Plaintes et enquêtes indépendantes	PQ , avec le Protecteur des aînés
Services communautaires de prévention	QS et PCQ , mais sans mécanisme spécialisé détaillé
Sanctions précises applicables au Québec	Aucun parti ne présente, au 7 septembre 2026, un régime complet et chiffré de nouvelles sanctions québécoises

Conclusion

La **CAQ** dispose du plan opérationnel le plus élaboré, notamment pour la formation, le signalement en CHSLD et la coordination des poursuites. Le **PQ** propose la réforme institutionnelle la plus claire avec un **Protecteur des aînés indépendant**, doté de pouvoirs d'enquête. Le **PLQ** mise surtout sur l'amélioration du soutien à domicile, tandis que **QS** privilégie une approche fondée sur les droits et les organismes communautaires. Le **PCQ** insiste sur la proximité et la décentralisation, mais sans mesures précises concernant la détection ou la sanction.

Lacune commune : aucun parti ne présente un plan entièrement chiffré couvrant simultanément la maltraitance physique, psychologique, financière et organisationnelle, avec des indicateurs publics, des inspections régulières et des délais obligatoires de traitement des plaintes.

Question 10 — Soutien aux municipalités pour les aînés

Comment votre parti compte-t-il soutenir financièrement et techniquement les municipalités afin qu’elles puissent développer des environnements, infrastructures et services adaptés aux besoins des personnes aînées, et selon quels critères ces ressources seront-elles attribuées? Dresse-moi un tableau comparatif des réponses en m’indiquant tes sources. Dresse-moi un tableau comparatif des réponses en m’indiquant tes sources.

Recherche vérifiée jusqu’au 19 septembre 2026 inclusivement.

Partis comparés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

Précision méthodologique : plusieurs mesures pertinentes sont déjà des programmes gouvernementaux — notamment MADA, PRIMA et le transport collectif régional — plutôt que des engagements électoraux nouveaux. Le tableau distingue donc les engagements explicitement annoncés des programmes existants que les partis pourraient maintenir ou bonifier.

Copier le tableau

Parti	Soutien financier proposé	Soutien technique et rôle des municipalités	Critères d’attribution	Évaluation
CAQ	Maintien et développement des programmes existants, notamment le Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et le programme de transport collectif régional destiné aux aînés. La CAQ a aussi annoncé vouloir renforcer le partenariat général avec les municipalités et les investissements dans les infrastructures. (quebec.ca)	Approche de partenariat Québec-municipalités. Les municipalités peuvent s’appuyer sur la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) , qui vise l’adaptation des milieux de vie et l’élaboration de plans d’action locaux. (quebec.ca)	Besoins régionaux, sécurité, faisabilité des projets, capacité municipale et objectifs des programmes. Pour le transport, les projets peuvent concerner les études de besoins, les projets pilotes et la familiarisation avec le transport collectif. (quebec.ca)	Le cadre financier et administratif le plus concret, mais peu de nouvelles enveloppes spécifiquement annoncées pour les aînés au 19 septembre 2026.
PLQ	Les engagements recensés portent surtout sur les services à domicile, le logement et les infrastructures en général. Aucun fonds réservé aux municipalités pour les milieux adaptés aux aînés n’a été annoncé dans les sources consultées.	Le PLQ privilégie les services de proximité et les CLSC. Il ne précise toutefois pas de mécanisme technique destiné aux municipalités — expertise, accompagnement MADA	Aucun barème spécifique concernant la proportion d’aînés, l’éloignement, la pauvreté, l’état des infrastructures ou la capacité fiscale municipale n’a été publié.	Engagement municipal spécifique aux aînés peu documenté; les propositions sont surtout indirectes.

Parti	Soutien financier proposé	Soutien technique et rôle des municipalités	Critères d'attribution	Évaluation
		ou soutien à la planification. (plq.org)		
PQ	Le projet de stratégie nationale sur l'autonomie des aînés prévoit une approche de maintien à domicile et de proximité. Les documents du parti proposent notamment de favoriser les logements intergénérationnels par de nouvelles normes municipales. (pq.org)	Le PQ mise sur une planification nationale de l'autonomie, les services de proximité et l'adaptation des milieux de vie. Cependant, il ne précise pas encore une enveloppe dédiée aux municipalités ni un service-conseil provincial détaillé.	Les critères annoncés demeurent généraux : besoins des aînés, maintien à domicile, adaptation des logements et mixité intergénérationnelle.	Vision municipale et territoriale relativement claire, mais financement et modalités d'attribution encore insuffisamment précisés.
QS	Les documents consultés privilégient le logement social, les services publics et le financement des organismes communautaires. Aucun programme récent et chiffré destiné directement aux infrastructures municipales pour les aînés n'a été repéré. (api-wp.quebecsolidaire.net)	Approche fondée sur l'accessibilité universelle, la participation citoyenne et les services de proximité. Les responsabilités concrètes confiées aux municipalités ne sont toutefois pas détaillées.	Aucun critère spécifique d'attribution — indice de défavorisation, ruralité, vieillissement démographique ou déficit d'infrastructures — n'a été précisé.	Orientation compatible avec les besoins des aînés, mais absence de plan municipal spécifique et chiffré.
PCQ	Le parti défend généralement une plus grande autonomie locale et la décentralisation. Aucun fonds récent et précisément consacré aux infrastructures ou services municipaux pour les aînés n'a été identifié dans les sources disponibles.	L'accent est mis sur les organismes locaux et la proximité plutôt que sur un dispositif provincial uniforme. Aucun plan technique détaillé de soutien aux municipalités n'est présenté.	Les critères d'attribution, les montants, les échéanciers et les mécanismes de reddition de comptes ne sont pas précisés.	Proposition la moins détaillée sur le financement municipal ciblant les aînés.

Programmes provinciaux déjà disponibles

Programme	Soutien offert	Critères ou priorités
MADA	Aide à l'élaboration ou à la mise à jour d'une politique et d'un plan d'action municipal pour les aînés.	Consultation des aînés, diagnostic local, plan d'action et démarche structurée de vieillissement actif. (quebec.ca)
PRIMA	Financement d'infrastructures municipales adaptées : parcs, sentiers, mobilier, toilettes, espaces communautaires et installations favorisant la participation des aînés.	Admissibilité du projet, pertinence pour les aînés, faisabilité et priorités gouvernementales; des projets de 2024-2025 ont reçu, par exemple, jusqu'à 100 000 \$. (cdn-contenu.quebec.ca)
Transport collectif régional — volet MADA	Financement d'études, de projets pilotes et d'activités de familiarisation au transport collectif.	Priorité aux milieux ruraux, éloignés ou isolés; appel de projets 2026-2027 ouvert du 1er septembre au 31 octobre 2026. (quebec.ca)

Comparaison synthétique

Besoin	Parti ou approche la plus précise
Financement d'infrastructures existant	CAQ, grâce au PRIMA
Soutien au transport des aînés en région	CAQ, par le programme de transport collectif régional
Logements intergénérationnels et normes municipales	PQ
Services de proximité	PQ et PLQ
Accessibilité universelle et participation citoyenne	QS
Autonomie locale et décentralisation	PCQ
Critères publics, uniformes et chiffrés pour répartir les fonds	Aucun parti ne propose un cadre complet

Conclusion

La **CAQ** est le parti dont l'approche est la plus opérationnelle, puisqu'elle s'appuie sur des programmes existants de financement des infrastructures, de la démarche MADA et du transport collectif régional. Le **PQ** présente la vision la plus explicitement territoriale et intergénérationnelle, mais sans préciser suffisamment les montants ni les mécanismes de mise en œuvre. Les propositions du **PLQ**, de **QS** et du **PCQ** sont moins détaillées concernant le financement direct, l'accompagnement technique et les critères d'attribution aux municipalités.

Lacune commune : aucun parti ne propose clairement une formule nationale garantissant un financement récurrent fondé sur des critères transparents, tels que la proportion d'aînés, la ruralité, l'isolement géographique, la pauvreté, l'état des infrastructures et la capacité financière des municipalités.

Question 11 — Prévention et santé globale

Quelles stratégies intégrées votre parti propose-t-il pour renforcer la prévention et la promotion de la santé physique, mentale, cognitive et sociale des personnes âgées, et comment évaluera-t-il l'efficacité de ces stratégies? Dresse-moi un tableau comparatif des réponses en m'indiquant tes sources.

État de la recherche : 19 septembre 2026

Partis examinés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

Méthode : les engagements directement destinés aux personnes âgées sont distingués des mesures générales pouvant les concerner. L'absence d'une mesure précise signifie qu'aucun engagement détaillé n'a été repéré dans les documents publics consultés.

Parti	Santé physique et prévention	Santé mentale et cognitive	Santé sociale et autonomie	Évaluation annoncée	Appréciation
CAQ	Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2026-2031 de la Stratégie nationale de prévention en santé : 54 mesures , prévention des maladies chroniques, dépistage, activité physique, saine alimentation et vaccination.	Promotion de la santé mentale, activités culturelles, physiques et sociales; amélioration de l'accessibilité de l'information pour les aînés et les proches aidants. La santé cognitive n'est toutefois pas ciblée par un programme distinct.	Collaboration avec les municipalités, le réseau de la santé, les organismes communautaires et les milieux de recherche; amélioration des milieux de vie et des liens sociaux.	Cibles nationales : réduire de 10 % la croissance du fardeau des maladies évitables et de 10 % l'écart de mortalité prématurée lié aux inégalités socioéconomiques. Les mesures doivent être suivies, évaluées et adaptées. (quebec.ca)	Cadre le plus intégré et le mieux mesurable , mais peu d'indicateurs propres aux aînés, à l'isolement ou aux troubles cognitifs.
PLQ	Augmenter progressivement la part des dépenses de santé consacrée à la prévention jusqu'à 5 % ; renforcer les dépistages, la vaccination, la prévention des	Parcours préventif personnalisé selon l'âge et les facteurs de risque; CLSC renforcés pour la santé mentale et le soutien psychosocial. Aucun plan cognitif spécifique n'est détaillé.	200 M\$ additionnels pour les CLSC, équipes interdisciplinaires, accompagnement de proximité et liens avec les organismes communautaires; 700 M\$ additionnels en	Le PLQ annonce un suivi de la prévention et des invitations personnalisées, mais ne publie pas encore de cibles détaillées pour les aînés.	Approche de proximité convaincante , mais évaluation et santé cognitive insuffisamment précisées.

Parti	Santé physique et prévention	Santé mentale et cognitive	Santé sociale et autonomie	Évaluation annoncée	Appréciation
	maladies chroniques et l'activité physique.		soutien à domicile. (plq.org)		
PQ	Budget additionnel de 550 M\$ sur quatre ans pour la prévention : activité physique, saine alimentation, dépistage accru, santé publique et lutte contre la surprescription. (pq.org)	Action en santé mentale et usage approprié des médicaments; projet de stratégie nationale pour l'autonomie des aînés. Aucun programme détaillé de prévention cognitive n'est annoncé.	Hausse de 50 % du budget des soins à domicile, adaptation des domiciles et soutien aux maisons intergénérationnelles; volonté de faire des CLSC la porte d'entrée du réseau. (pq.org)	Le PQ prévoit une stratégie et un plan d'action sur l'autonomie, mais les indicateurs, échéanciers et mécanismes de reddition de comptes ne sont pas encore détaillés.	Vision forte de l'autonomie et du maintien à domicile , mais modalités d'évaluation encore incomplètes.
QS	Approche fondée sur les déterminants sociaux : revenu, logement, alimentation, services publics, prévention et organismes communautaires.	Renforcement de la première ligne et des services de santé mentale; soutien aux proches aidants. Les documents publics repérés ne présentent pas de stratégie récente spécifiquement destinée aux aînés. (api-wp.quebecsolidaire.net)	Lutte contre l'isolement, inclusion sociale et financement accru des ressources communautaires.	Aucun ensemble récent de cibles ou d'indicateurs propres aux aînés n'a été repéré.	Approche sociale et globale , mais moins chiffrée et moins actualisée que celles de la CAQ, du PLQ et du PQ.
PCQ	La plateforme électorale 2026 comprend un volet santé, mais les engagements publics repérés sont moins détaillés sur la prévention destinée aux aînés. (conservateur.quebec)	Mesures générales en soins psychosociaux et en itinérance; pas de stratégie précise sur le déclin cognitif, le dépistage ou la prévention de l'isolement des aînés. (conservateur.quebec)	Approche axée sur la proximité, l'autonomie régionale et les services communautaires; peu de mesures spécifiquement consacrées au vieillissement en santé.	Aucune cible spécifique concernant la santé globale des aînés n'a été trouvée.	Propositions les moins détaillées sur l'intégration des dimensions physique, mentale, cognitive et sociale.

Comparaison synthétique

Dimension	Parti le plus précis
Prévention populationnelle et indicateurs mesurables	CAQ
Dépistage et prévention personnalisée	PLQ
Financement de la prévention	PQ — 550 M\$ sur quatre ans
Maintien de l'autonomie et soutien à domicile	PQ
CLSC, santé mentale et proximité	PLQ et PQ
Déterminants sociaux et communautaires	QS
Prévention cognitive spécifiquement destinée aux aînés	Aucun parti ne présente un plan complet

Constats

- La **CAQ** est la seule à disposer d'un cadre gouvernemental déjà structuré avec des cibles nationales, mais celles-ci ne sont pas ventilées précisément pour les personnes aînées.
- Le **PLQ** propose le mécanisme préventif le plus personnalisé, fondé sur l'âge et les facteurs de risque.
- Le **PQ** présente l'investissement préventif le plus important et la vision la plus développée du maintien de l'autonomie.
- **QS** met davantage l'accent sur les conditions sociales qui influencent la santé.
- Le **PCQ** propose moins de mesures précises concernant la prévention et la santé globale des aînés.

Conclusion

Aucun parti ne propose encore une stratégie pleinement intégrée visant explicitement les quatre dimensions demandées — **physique, mentale, cognitive et sociale** — avec des indicateurs propres aux aînés.

Question 12 — Nouveau règlement sur les RPA

Quelle est la position de votre parti concernant l'encadrement des résidences privées pour aînés, et quelles mesures propose-t-il pour limiter les hausses de coûts, assurer l'abordabilité des logements et protéger les résidents en cas de difficultés financières des exploitants? Dresse-moi un tableau comparatif des réponses en m'indiquant tes sources.

État de la recherche : 19 septembre 2026

Partis examinés : CAQ, PLQ, PQ, QS et PCQ.

Contexte réglementaire

Depuis le **1er janvier 2026**, le Québec applique une nouvelle méthode de fixation des loyers. Elle vise à rendre le calcul plus simple et prévisible et prévoit une composante distincte pour les services de santé offerts en RPA. (quebec.ca)

Les RPA certifiées demeurent soumises à des normes concernant notamment la sécurité incendie, le personnel minimal, les médicaments, les troubles cognitifs, les plaintes et les services offerts. (quebec.ca)

Tableau comparatif

Parti	Position sur l'encadrement des RPA	Mesures contre les hausses de coûts	Abordabilité et soutien aux résidences	Protection en cas de difficultés financières	Évaluation
CAQ	Défend le cadre réglementaire gouvernemental et la certification obligatoire des RPA. La réforme entrée en vigueur en 2026 vise notamment à rendre la fixation des loyers plus prévisible. (quebec.ca)	Nouvelle méthode de calcul fondée sur les charges réelles du locateur; maintien d'une composante distincte pour les services de santé. Le gouvernement a aussi déjà soutenu les RPA confrontées à la hausse	Soutien indirect par les programmes gouvernementaux et les mesures d'aide aux exploitants. Les documents consultés ne précisent pas de plafond additionnel propre à la CAQ ni de nouvelle	Les règles de certification et les mécanismes de plaintes assurent une protection en matière de sécurité et de qualité. Aucun mécanisme public clairement annoncé de reprise temporaire ou	Approche réglementaire et administrative , mais absence d'engagement électoral détaillé sur l'abordabilité et la continuité des services.

Parti	Position sur l'encadrement des RPA	Mesures contre les hausses de coûts	Abordabilité et soutien aux résidences	Protection en cas de difficultés financières	Évaluation
		des primes d'assurance. (quebec.ca)	allocation universelle pour les résidents.	de fonds d'urgence pour les résidents advenant la faillite d'un exploitant n'a été repéré.	
PLQ	Veut renforcer l'encadrement des hausses et modifier le rapport de force entre les résidents et les exploitants.	Plafond annuel pour les hausses de loyer et des services déjà reçus. Au-delà du plafond, la RPA devrait démontrer devant le Tribunal administratif du logement que l'augmentation est justifiée. (plq.org)	Accompagnement particulier pour les petites RPA et celles en région qui maintiennent une offre abordable. Le PLQ propose aussi de réduire les dédoublements d'inspections et de reddition de comptes. (plq.org)	Interdiction de réduire les soins essentiels pour respecter le plafond. Toutefois, aucun fonds de garantie ou protocole détaillé de transfert des résidents en cas d'insolvabilité n'est précisé. (plq.org)	Proposition la plus précise sur les hausses de coûts , mais les modalités du plafond et la gestion des faillites restent à définir.
PQ	Le PQ souhaite un encadrement plus strict des baux et des frais liés aux soins et services offerts en RPA, afin de prévenir les abus tarifaires. (pq.org)	Réglementation des frais pour les soins et services; possibilité d'actions collectives par les associations de défense des droits des aînés. La résolution du parti consultée ne précise pas de plafond annuel chiffré. (pq.org)	Engagement à élargir l'allocation personnalisée aux RPA communautaires pour certaines catégories de résidences, ce qui pourrait soutenir les modèles à but non lucratif. (pq.org)	Les documents repérés ne précisent pas de mécanisme de protection des résidents lors d'une faillite, d'une fermeture ou d'un changement de propriétaire.	Position favorable à une protection accrue des locataires , mais mesures financières et plan de continuité incomplets.
QS	Favorise généralement un renforcement du logement social, communautaire et sans but lucratif plutôt qu'une dépendance accrue	Aucun plafond ou formule précise applicable aux RPA n'a été identifié dans	L'approche privilégiée serait vraisemblablement de développer des alternatives publiques, coopératives et	Aucun mécanisme précis de garantie, de transfert ou de prise en charge des résidents en cas de difficultés	Approche structurelle sur le logement , mais peu de propositions

Parti	Position sur l'encadrement des RPA	Mesures contre les hausses de coûts	Abordabilité et soutien aux résidences	Protection en cas de difficultés financières	Évaluation
	au marché privé. Aucun projet récent spécifiquement consacré au nouveau règlement sur les RPA n'a été repéré.	les documents publics consultés.	communautaires; les modalités propres aux RPA privées ne sont pas détaillées.	financières d'un exploitant n'a été repéré.	spécifiques au régime des RPA.
PCQ	Les documents publics consultés mettent surtout l'accent sur l'autonomie, la proximité des services et la complémentarité avec le secteur privé. (conservateur.quebec)	Aucun plafond de loyer ou des services ni réforme précise du règlement sur les RPA n'a été repéré.	Soutien général aux services de proximité et au secteur privé; absence de programme détaillé visant les petites RPA ou les résidences régionales.	Aucun mécanisme précis de protection financière ou de continuité des soins en cas d'insolvabilité n'a été identifié.	Position la moins détaillée concernant l'abordabilité, les hausses tarifaires et la protection des résidents.

Comparaison des propositions

Enjeu	Parti proposant la mesure la plus précise
Plafond annuel des hausses	PLQ
Renversement du fardeau de preuve	PLQ
Réglementation des frais de soins et de services	PQ
Soutien aux petites RPA et aux RPA en région	PLQ
Soutien aux RPA communautaires	PQ
Cadre réglementaire déjà en vigueur	CAQ
Fonds de garantie en cas de faillite	Aucun parti n'en propose clairement
Transfert obligatoire et sécuritaire des résidents	Aucun mécanisme détaillé repéré

Principales lacunes communes

Les partis ne précisent généralement pas :

- la création d'un **fonds de garantie** pour les dépôts, loyers ou services payés d'avance;
- un mécanisme de **surveillance financière préventive** des exploitants;
- l'obligation d'aviser rapidement les résidents et leurs proches en cas de difficultés financières;
- un protocole de transfert vers une autre RPA ou une ressource publique;
- la protection des employés et la continuité des soins lors d'une fermeture;
- des critères uniformes pour déterminer ce qui constitue une hausse excessive des services.

Conclusion

Le **PLQ** présente la proposition la plus concrète pour limiter les hausses : plafond annuel, intervention préalable du TAL et soutien aux petites RPA et aux résidences régionales. Le **PQ** se distingue par la réglementation des frais de soins et l'appui aux RPA communautaires. La **CAQ** mise principalement sur la réforme réglementaire déjà en vigueur et les programmes d'aide aux exploitants.

Constat principal : aucun parti ne propose encore un dispositif complet combinant contrôle des hausses, logements abordables, surveillance financière des exploitants et protection automatique des résidents en cas de fermeture ou d'insolvabilité.

Chapitre 3 : Analyse comparative selon les positions de l'APRQ

Question :

Maintenant que nous avons fait le tour des principaux partis politiques, j'aimerais faire une analyse des réponses en fonction de positions prises par notre association, l'Association de professionnels retraités du Québec (APRQ). Le document énonçant la position de l'APRQ est : <https://aprq.ca/wp-content/uploads/2025/07/Memoire-APRQ.pdf> . La question est : en quoi les réponses des partis politiques répondent positivement ou négativement à notre position contenue dans ce document et sur notre site internet www.aprq.ca?

État de l'analyse : 19 septembre 2026

L'APRQ défend une vision centrée sur le principe « **Chez soi, le premier choix, en santé et en sécurité** ». Elle demande que le maintien à domicile soit reconnu comme un droit et que les politiques publiques reposent sur six axes : **autonomie et indépendance, prévention et bien-être, adaptation des milieux de vie, équité financière, innovation technologique et collaboration avec les municipalités et les communautés**. (aprq.ca)

Les 12 questions de l'APRQ portent sur quatre thèmes : maintien à domicile, conditions de vie et sécurité financière, inclusion sociale et numérique, et réglementation des RPA. (aprq.ca)

1. Synthèse générale

Parti	Concordance globale avec l'APRQ	Principaux points positifs	Principales limites
PQ	Élevée	Reconnaissance du maintien à domicile, autonomie, soutien à domicile, financement et RPA communautaires	Plusieurs engagements demeurent généraux; peu d'indicateurs précis et de mécanismes de continuité en cas de crise

Parti	Concordance globale avec l'APRQ	Principaux points positifs	Principales limites
PLQ	Élevée à moyenne	CLSC, soins de proximité, prévention personnalisée, soutien aux proches aidants et contrôle des hausses en RPA	Le maintien à domicile n'est pas toujours formulé comme un droit; financement et reddition de comptes à préciser
CAQ	Moyenne	Stratégies gouvernementales existantes, prévention, services à domicile et cadre réglementaire des RPA	Approche davantage administrative; engagements insuffisamment ciblés sur l'équité régionale, l'autonomie et la surveillance des exploitants
QS	Moyenne	Déterminants sociaux, logement communautaire, services publics et lutte contre les inégalités	Peu de mesures détaillées et quantifiées propres aux personnes âgées et aux RPA
PCQ	Faible à moyenne	Valorisation de l'autonomie, de la proximité et du secteur privé	Peu d'engagements précis sur le financement public, les droits, la prévention, l'équité régionale et la protection des résidents

2. Analyse par position de l'APRQ

A. Le maintien à domicile comme droit

L'APRQ demande que le maintien à domicile soit l'**objectif primordial** et qu'il soit reconnu explicitement comme un droit. (aprq.ca)

Copier le tableau

Parti	Réponse à la position de l'APRQ
PQ	Réponse largement positive. Le parti place l'autonomie, le soutien à domicile et la possibilité de demeurer chez soi au centre de son approche.
PLQ	Réponse positive, mais incomplète. Le renforcement des CLSC et des soins de proximité favorise le maintien à domicile, mais la reconnaissance juridique d'un droit n'est pas clairement établie.
CAQ	Réponse partiellement positive. Des mesures de soutien à domicile existent, mais l'engagement ne semble pas transformer explicitement le maintien à domicile en droit opposable.

Parti

Réponse à la position de l'APRQ

QS Réponse positive sur le plan social. L'approche privilégie les services publics et la réduction des inégalités, mais les mesures concrètes propres au domicile sont moins détaillées.

PCQ Réponse limitée. L'autonomie est valorisée, mais les engagements concernant l'accès universel aux soins et la continuité des services sont moins précis.

Constat : aucun parti ne répond entièrement à la demande de l'APRQ s'il ne garantit pas simultanément le droit, le financement, le personnel et la continuité des services.

B. Autonomie, prévention et santé globale

L'APRQ demande des politiques favorisant l'autonomie, la prévention et le bien-être physique, mental et émotionnel. (aprq.ca)

- **CAQ :** la réponse la plus structurée en matière de prévention populationnelle et d'indicateurs.
- **PLQ :** bonne concordance grâce à une prévention personnalisée, aux CLSC et aux services psychosociaux.
- **PQ :** concordance forte avec l'autonomie et le soutien à domicile.
- **QS :** approche cohérente avec les déterminants sociaux de la santé, la pauvreté et l'isolement.
- **PCQ :** concordance plus limitée, particulièrement pour la santé cognitive et l'évaluation des résultats.

Lacune commune : aucun parti ne propose clairement un programme intégré couvrant simultanément santé physique, mentale, cognitive et sociale, avec des indicateurs spécifiquement ventilés pour les aînés.

C. Équité financière et territoriale

L'APRQ demande que les services soient accessibles **sans égard au lieu de résidence** et dans des conditions de réelle équité financière. (aprq.ca)

Copier le tableau

Parti

Concordance

PQ Bonne, notamment par le financement du soutien à domicile et l'attention portée aux services publics.

Parti

Concordance

PLQ Bonne, grâce aux CLSC et à une organisation régionale de proximité, mais les garanties de financement récurrent restent à préciser.

CAQ Partielle, car les plans provinciaux existent, mais les écarts régionaux et les résultats comparables ne sont pas suffisamment documentés.

QS Bonne sur le principe, notamment pour la lutte contre les inégalités, mais les mécanismes budgétaires sont moins détaillés.

PCQ Limitée, particulièrement en ce qui concerne les garanties publiques d'un niveau de service comparable partout au Québec.

Position de l'APRQ : les annonces générales ne suffisent pas; il faut des critères de répartition fondés sur les besoins, la ruralité, la démographie et la disponibilité du personnel.

D. Adaptation des milieux de vie et logement

L'APRQ préconise un programme d'accès, de modernisation et de construction de logements permettant de vivre chez soi en santé et en sécurité, avec la participation des municipalités, des coopératives, des communautés autochtones et du secteur privé.

(aprq.ca)

- **PQ** : concordance relativement forte avec le logement communautaire et le soutien à l'autonomie.
- **QS** : concordance forte avec le développement du logement social et sans but lucratif.
- **PLQ** : concordance partielle; davantage axée sur les services que sur une stratégie complète d'adaptation des logements.
- **CAQ** : réponse surtout réglementaire et programmatique, sans engagement suffisamment détaillé sur la rénovation massive des domiciles.
- **PCQ** : privilégie davantage les mécanismes privés et la proximité, mais sans programme détaillé d'adaptation des milieux de vie.

Lacune : aucun parti ne semble proposer un programme complet, chiffré et pancanadien? Correction: québécois, de rénovation, d'adaptation et de construction de logements adaptés au vieillissement.

E. Collaboration avec les municipalités et les organismes communautaires

L'APRQ considère les municipalités comme des partenaires essentiels, puisqu'elles sont déjà actives auprès des personnes âgées. (aprq.ca)

- **CAQ** : meilleure reconnaissance explicite de la collaboration intersectorielle.
- **PLQ** : rôle important accordé aux CLSC, aux organismes communautaires et aux services de proximité.
- **PQ** : approche compatible avec une organisation publique et communautaire des services.
- **QS** : forte cohérence avec le rôle des organismes communautaires.
- **PCQ** : appui général à la proximité, mais financement et responsabilités demeurent peu définis.

Ce que l'APRQ devrait exiger : une enveloppe dédiée, des critères nationaux d'attribution et une reddition de comptes publique pour les municipalités.

F. Innovation technologique et inclusion numérique

L'APRQ souhaite utiliser la télémédecine, les dispositifs de sécurité à domicile et les plateformes numériques, sans exclure les personnes qui ne peuvent utiliser le numérique. (aprq.ca)

Parti

Appréciation

CAQ Reconnaît la transformation numérique, mais doit garantir une solution humaine et téléphonique parallèle.

PLQ Approche compatible avec les services de proximité et l'accompagnement personnalisé.

PQ Favorable à l'accessibilité des services, mais les engagements technologiques sont peu détaillés.

QS Bonne sensibilité au risque d'exclusion numérique et aux inégalités d'accès.

PCQ Valorise l'innovation, mais précise peu les obligations d'accessibilité et d'accompagnement.

Position de l'APRQ : le numérique doit être un outil d'autonomie, jamais une condition obligatoire pour recevoir un service public.

G. Réglementation des RPA et équité financière

L'équité financière exige que les aînés puissent recevoir des soins et services abordables, peu importe leur lieu de résidence.
(aprq.ca)

- **PLQ** : répond le plus directement à la demande de limiter les hausses de loyers et de services.
- **PQ** : concordance positive concernant le contrôle des frais de soins et le soutien aux RPA communautaires.
- **CAQ** : s'appuie surtout sur le règlement gouvernemental et la certification existante.
- **QS** : approche favorable au logement communautaire, mais peu de propositions propres aux RPA privées.
- **PCQ** : engagements les moins détaillés sur les plafonds, l'abordabilité et la protection des résidents.

Lacune majeure commune : aucun parti ne propose clairement :

- un fonds de garantie pour les résidents;
- une surveillance financière préventive des exploitants;
- un protocole obligatoire en cas de faillite ou de fermeture;
- la continuité des soins et le transfert sécuritaire des résidents.

3. Évaluation par thème des 12 questions

Thème de l'APRQ	Parti semblant le mieux répondre	Motif
Maintien à domicile	PQ	Vision la plus proche du droit à l'autonomie et du soutien à domicile
Financement et équité régionale	PLQ / PQ	Accent sur les services de proximité et le financement public
Délais et accès aux soins	PLQ	Réseau de CLSC et approche de première ligne
Coordination des services	CAQ / PLQ	Structures gouvernementales existantes ou renforcement des CLSC
Sécurité financière	PQ / QS	Attention aux inégalités et aux conditions de vie

Thème de l'APRQ	Parti semblant le mieux répondre	Motif
Proche aideance	PLQ / PQ	Mesures de soutien et de répit plus explicites
Inclusion numérique	QS / PLQ	Plus grande sensibilité à l'accessibilité et à l'accompagnement
Maltraitance	CAQ / PLQ	Approches davantage liées à la réglementation et aux services
Soutien aux municipalités	CAQ / QS	Collaboration intersectorielle et rôle communautaire
Prévention et santé globale	CAQ	Cadre le plus structuré et présence d'indicateurs
Adaptation des milieux de vie	QS / PQ	Logement social, communautaire et autonomie
Encadrement des RPA	PLQ	Mesures les plus précises contre les hausses de coûts

4. Conclusion générale

Les réponses des partis rejoignent **partiellement** la position de l'APRQ, mais aucun ne reprend intégralement sa vision.

Réponses les plus compatibles

- **PQ** : meilleure concordance avec l'autonomie, le maintien à domicile, le soutien public et les RPA communautaires.
- **PLQ** : propositions les plus concrètes sur les CLSC, la proximité, la prévention personnalisée et les hausses de coûts en RPA.
- **CAQ** : cadre gouvernemental le plus structuré pour la prévention et la réglementation, mais approche moins explicitement fondée sur un droit au maintien à domicile.
- **QS** : meilleure cohérence avec les déterminants sociaux, le logement communautaire et la lutte contre les inégalités.
- **PCQ** : concordance ponctuelle sur l'autonomie et la proximité, mais moins d'engagements contraignants et quantifiables.

Jugement global de l'APRQ

Ainsi, l'APRQ pourrait conclure que les partis présentent des **éléments compatibles**, mais qu'ils ne proposent pas encore une politique globale correspondant pleinement à la vision : « **Chez soi, le premier choix, en santé et en sécurité.** »

Chapitre 4 : Classement selon la concordance avec les positions de l'APRQ

Question :

Malgré toute cette analyse est-ce que tu peux classer de 1 à 5 chaque formation politique en nous donnant ce qui est leur point fort et leur point faible?

Réponse :

Classement global selon la concordance avec les positions de l'APRQ

Ce classement évalue **la proximité des engagements avec les revendications de l'APRQ**, et non la qualité générale des partis ni la probabilité qu'ils réalisent leurs promesses. L'APRQ insiste notamment sur le maintien à domicile comme droit, le libre choix du milieu de vie, l'équité financière, le soutien aux petites RPA et la participation réelle des aînés aux décisions. (aprq.ca)

Rang	Formation politique	Point fort	Point faible
1	Parti québécois (PQ)	Vision la plus proche de l'APRQ concernant le maintien à domicile, l'autonomie, le financement public et les solutions communautaires .	Plusieurs engagements demeurent généraux; peu de mécanismes précis concernant la continuité des services, les indicateurs de résultats et la protection en cas de fermeture d'une RPA.
2	Parti libéral du Québec (PLQ)	Propositions les plus concrètes pour les services à domicile, les proches aidants et le contrôle des hausses en RPA . Le PLQ propose notamment de renverser le fardeau de preuve devant le TAL et de bonifier les services à domicile. (plq.org)	Le maintien à domicile n'est pas toujours présenté comme un droit fondamental et les engagements financiers à long terme restent à préciser.
3	Coalition avenir Québec (CAQ)	Dispose déjà d'un appareil gouvernemental, de politiques publiques et d'un cadre réglementaire permettant d'agir rapidement; meilleure structuration en prévention et en gestion du réseau.	Approche trop administrative et insuffisamment centrée sur le libre choix, l'équité financière et la protection des aînés contre les effets économiques du nouveau règlement sur les RPA.

Rang	Formation politique	Point fort	Point faible
4	Québec solidaire (QS)	Très bonne concordance avec les revendications relatives aux inégalités sociales, au logement communautaire, aux services publics et au rôle des organismes communautaires.	Peu de mesures détaillées et quantifiées spécifiquement destinées aux aînés, au maintien à domicile et aux RPA.
5	Parti conservateur du Québec (PCQ)	Met de l'avant l'autonomie individuelle, la proximité et une certaine diversité des milieux de vie.	Propositions moins précises sur le financement public, l'universalité des services, la prévention, l'équité régionale et la protection financière des résidents de RPA.

Résumé du classement

1. PQ — meilleure cohérence de principes

Le PQ se rapproche le plus de la vision de l'APRQ, particulièrement pour l'autonomie, le maintien à domicile et le rôle du secteur public et communautaire. Sa faiblesse est le manque de détails opérationnels.

2. PLQ — meilleures mesures concrètes

Le PLQ obtient la deuxième place grâce à des propositions plus précises sur les services à domicile et les RPA. Il est toutefois moins explicite quant à la reconnaissance juridique du maintien à domicile comme droit.

3. CAQ — capacité d'action, mais protection insuffisante

La CAQ bénéficie de l'avantage du gouvernement en place et de structures existantes. Cependant, selon l'APRQ, le règlement sur les RPA doit être accompagné de mesures pour éviter les hausses de coûts, les fermetures et les déplacements forcés. (aprq.ca)

4. QS — forte cohérence sociale

QS répond bien aux préoccupations d'équité et de lutte contre l'exclusion, mais ses réponses sont moins précises lorsqu'il s'agit d'organisation des soins, de personnel et de réglementation des RPA.

5. PCQ — approche la moins complète

Le PCQ rejoint certains principes d'autonomie et de liberté de choix, mais répond moins directement aux demandes de l'APRQ en matière de financement public, de services universels et de protection des résidents vulnérables.

Conclusion

Le **PQ** est le plus proche des valeurs et principes de l'APRQ, tandis que le **PLQ** présente les mesures les plus concrètes. Aucun parti ne répond cependant complètement aux attentes de l'APRQ, notamment en ce qui concerne un véritable **droit au maintien à domicile**, un financement stable, le suivi des résultats et un mécanisme de protection des résidents de RPA en cas de fermeture ou d'insolvabilité.

Chapitre 5 : Réponses des partis politiques

Réponses obtenues à notre questionnaire

Parti politique :

Coalition Avenir Québec (CAQ) : accusé de réception

Parti Québécois (PQ) : accusé de réception

Parti Libéral du Québec (PLQ) : rien, même pas un accusé de réception

Québec Solidaire (QS) : Réponses à nos douze questions

Parti Conservateur du Québec (PCQ) : refus de répondre au questionnaire

Question :

Est-ce que les différences entre les réponses reçues et l'analyse faite sont significatives et peuvent influencer les conclusions?

Réponse :

Oui, les différences peuvent être significatives et pourraient modifier les conclusions

Les réponses de QS modifient sensiblement l'analyse

Les réponses reçues sont **plus précises et plus favorables aux positions de l'APRQ** que l'analyse initiale ne le laissait croire. Elles démontrent que QS ne se limite pas à des principes généraux : le parti avance plusieurs engagements structurants, notamment le **doublement des services à domicile**, une **allocation directe aux proches aidants**, le renforcement des **CLSC** et une meilleure **équité territoriale**.

Principales différences avec l'analyse précédente

Domaine	Évaluation initiale	Ce que révèlent les réponses de QS	Effet sur l'analyse
Maintien à domicile	Position favorable, mais peu détaillée	Engagement de doubler le nombre de personnes desservies et de renforcer les CLSC	Amélioration importante
Financement	Principes d'équité sociale	Critères liés au vieillissement, à la perte d'autonomie et aux réalités régionales	Réponse fortement compatible
Délais d'accès	Mesures peu précises	Engagement de publier des indicateurs annuels	Amélioration, mais cibles encore incomplètes
Coordination	Orientation publique générale	CLSC au cœur du réseau, équipes multidisciplinaires et reddition de comptes	Amélioration notable
Proches aidants	Bonne cohérence sociale	Allocation directe, répit et accompagnement	Réponse très favorable
Municipalités	Peu d'éléments connus	Financement selon des critères objectifs et accessibilité universelle	Amélioration importante
Prévention	Position généralement favorable	Indicateurs sur la qualité de vie, la perte d'autonomie et la santé mentale	Bonne concordance
RPA	Position sociale favorable, mais peu détaillée	Limitation des hausses, renforcement du TAL et soutien aux RPA menacées de fermeture	Amélioration substantielle
Inclusion numérique	Faiblesse identifiée	Réponse très générale, sans garantie de services non numériques	Faiblesse confirmée
Maltraitance	Orientation favorable	Peu de mesures précises de sanction, d'inspection ou de plainte	Amélioration limitée

Forces principales de QS selon les réponses reçues

1. **Engagement quantifiable** de doubler le nombre de personnes âgées recevant des services à domicile.
2. **Renforcement des CLSC**, en cohérence avec la préférence de l'APRQ pour des services publics de proximité.
3. **Financement modulé selon les besoins réels**, et non uniquement selon la capacité budgétaire des régions.
4. **Soutien direct aux proches aidants**, accompagné de mesures de répit.
5. **Reconnaissance du rôle des municipalités**, du logement adapté et du transport.
6. **Protection accrue des résidents de RPA**, notamment contre les hausses abusives et les fermetures.

Faiblesses persistantes

- Le **droit au maintien à domicile** n'est pas clairement défini comme un droit opposable ou garanti par la loi.
- Les réponses ne précisent pas suffisamment les **montants financiers**, les échéanciers et les ressources humaines nécessaires.
- Les cibles de réduction des délais sont évoquées, mais elles ne sont pas véritablement **chiffrées**.
- La réponse sur l'**accompagnement numérique** ne garantit pas explicitement le maintien de services téléphoniques, en personne ou sur papier.
- Les mesures contre la **maltraitance** ne précisent pas les sanctions, les mécanismes d'enquête, ni les délais d'intervention.
- La réponse sur les RPA ne prévoit pas clairement un **fonds de protection ou de garantie** en cas d'insolvabilité d'un exploitant.

Incidence sur le classement

L'ancien classement plaçait QS au **4^e rang**, principalement parce que ses positions semblaient moins détaillées. Cette justification n'est plus valable. ce qui donnerait un Classement révisé probable.

Rang Formation	Évaluation révisée
1 ou 2 PQ	Demeure très compatible avec l'APRQ
2 ou 3 QS	Devrait nettement remonter grâce à ses engagements détaillés
2 ou 3 PLQ	Conserve des mesures concrètes, notamment sur les services et les RPA
4 CAQ	Capacité administrative, mais concordance moins explicite avec les revendications de l'APRQ
5 PCQ	Réponses moins complètes sur le financement et la protection collective

Conclusion

Les réponses de QS **influencent clairement les conclusions**. Elles justifient de faire passer le parti du **4e rang à un rang situé entre le 1er et le 3e**, probablement **2e ou 3e**, selon la pondération accordée aux mesures concrètes, au financement et à la faisabilité.

La principale correction à apporter à l'analyse précédente est la suivante :

QS ne devrait plus être décrit comme un parti offrant peu de mesures détaillées pour les aînés. Ses réponses présentent plutôt une vision cohérente et plusieurs engagements structurants, même si certains demeurent insuffisamment chiffrés ou opérationnels.

Chapitre 6 : Position publique de l'APRQ

L'APRQ est un organisme apolitique, donc elle ne recommande aucun parti politique.

Par cette recherche, elle met à la disposition de ses membres les réponses obtenues et les positions publiques prises par les formations politiques afin que les lectrices et lecteurs puissent les comparer à leurs propres priorités. Chaque personne est invitée à se faire une opinion en fonction de ses convictions.

Jacques Pelchat

Président.